

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Fêtes de Bayonne 2024 – Installation d'une station mobile sur le site de l'IUT – Convention d'occupation temporaire du domaine public avec SFR

Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire,

Considérant qu'à l'occasion des Fêtes de Bayonne 2024, l'opérateur SFR entend renforcer son réseau de téléphonie mobile en procédant à l'installation d'une station mobile temporaire sur le site du domaine universitaire, au Château-Neuf 17 place Paul Bert à Bayonne,

Considérant que l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est propriétaire de locaux, parcelle CD 147 sur laquelle est édifié le bâtiment accueillant les activités d'enseignement de l'Institut Universitaire de Technologie, qu'elle souhaite le mettre à la disposition de SFR dans le cadre de ses activités et que la Ville de Bayonne est quant à elle propriétaire de la parcelle CD 134 dont elle entend également autoriser l'occupation (en partie) par SFR,

Considérant la nécessité de permettre le renforcement du réseau de téléphonie mobile à l'occasion de cet évènement,

DECIDE

De signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'UPPA (sise au Domaine Universitaire, Avenue de l'Université, BP 576, 64012 Pau Université Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Laurent BORDES) et la société SFR (dont le siège social est 16, rue du général Alain de Boissieu – 75015 PARIS, représentée par Jérôme PAGES, en qualité de Responsable Patrimoine et Environnement région Sud-Ouest) moyennant le versement par l'opérateur de téléphonie d'une redevance auprès de la Ville de 1 300 €.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée en mairie, inscrite au registre des délibérations et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : 16 avril 2024

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Bayonne, le 9 avril 2024

Par délégation du conseil municipal
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne